

State of the implementation of LEADER / CLLD WALLONIE-BELGIQUE

Main Features

- 20 GAL, sélection en 2 phases
- Octobre 2015 (13 GALs sur 17 candidatures)
- Juillet 2016 (7 GALs sur 12 candidatures)

- Budget total: 30.701.381 € (13.201.594 € en FEADER et 17.499.787 € part RW)
- Coopération obligatoire 10% minimum de l'enveloppe (Trans-nationale ou trans-régionale)
- Autorité de Gestion: Gouvernement wallon + Ministre de l'Agriculture + Administration de Coordination (DPEAI – DPE) + Administrations fonctionnelles cofinancières de la part publique des projets



• State of implementation

- 20 GAL 177 projets dont 34 coopérations (6CTN et 28 CTR);
 - 1 projet de coordination par GAL, enveloppe plafonnée à 20% maximum

- LEADER Conditions:
 - Au moins 3 communes rurales ou semi-rurales contigües
 - Population comprise entre 10.000 et 70.000 habitant
 - Constituer un Groupe d'Action Locale (GAL) comprenant des partenaires publics et privés (>50%)
 - Rédiger une Stratégie de Développement Local (SDL)

- LEADER – EVALUATION
 - L'Administration de Coordination évalue la stratégie
 - Les administrations fonctionnelles évaluent les projets en lien avec leurs compétences sur la base des critères suivants:
 - Vérification de l'éligibilité à la réglementation
 - La cohérence du projet par rapport à la stratégie
 - L'efficience et la pérennité
 - Le caractère innovant et l'approche originale
 - Le caractère transférable du projet
 - La complémentarité avec d'autres instruments de financement
 - La gestion financière

- LEADER – SDL
- La SDL du GAL comprend au minimum:
 - Une analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone avec analyse AFOM
 - Une description de la stratégie
 - Une ébauche des projets qui seront menés
 - Une description du processus de participation des acteurs locaux à l'élaboration de la stratégie
 - Les perspectives de coopération
 - Une description des mécanismes de gestion et de suivi de la stratégie
 - Le plan de financement

- LEADER - Sélection
- Cotations suivant les critères de sélection
 - Classement des candidats GAL
 - Comité de sélection
 - Approbation par le Gouvernement wallon

LEADER cooperation in (your country) 2007 - 2013

State of implementation of Leader cooperation in your country in 2007-2013

- 15 GALs
- Budget: 24.293.204 €(45/45/10)
- 135 projets dont 14 CTN et 15 CTR
- Budget Coopération 2.533.585 € (48% CTR et 52% CTN)

- Autorité de gestion: Gouvernement wallon + Ministre Régional Agriculture + Administration de Coordination (DPEAI-DPE) + administrations fonctionnelles co-financières en fonction de la thématique.



- Thématiques Projets:

- Pédag'EC avec Luxembourg et France (CC de l'Aisne)
- Arbre en champ avec France (Pays d'Armagnac, GAL Pays des Cévennes)
- Abeilles et biodiversité avec (France, Finlande, Slovaquie, Danemark, Angleterre, Allemagne)
- Réseau Tourisme Pêche avec France (Pays de Gâtines)
- Innovation et ludisme avec France (GAL Bassin Bourg-En-Bresse)
- Outils d'information géographique
- Valorisation du Patrimoine légendaire avec France (Pays touristique de Brocéliande, Pays touristique de l'Oust Brocéliande)
- Outil d'information géographique: SIG avec le Luxembourg et la France
- Mise en selle avec le GAL Mont du Lyonnais et Beaujolais vert en France
- Des produits locaux dans la cuisine de collectivité: Chimère ou réalité? Avec le GAL La Fayette en France.

State of the implementation of LEADER / CLLD

State of implementation of Leader cooperation in your country during 2014-2020

(small description about the state of progress of Leader cooperation
in your country – projects in progress)

- Début de la programmation octobre 2015 pour les 13 premiers GALs et 15 juillet pour les 7 derniers GALs.
- 2 appels à sélection des GALs
- 1ier projets de coopération toujours au moins 6 mois après le début de la programmation
- 35 projets de coopération dont 6 CTN et 28 CTR
- Budgets GAL : 30.701.381 € à 90%
- Budget : CTN 20% (600.000 €) et CTR 80% (2.600.000 €) des 10% obligatoire en Coopé.
- Tous les projets ne sont pas encore engagés (dernier dépôt de projets de coopération le 26 juillet 2019).



Main principles of LEADER cooperation



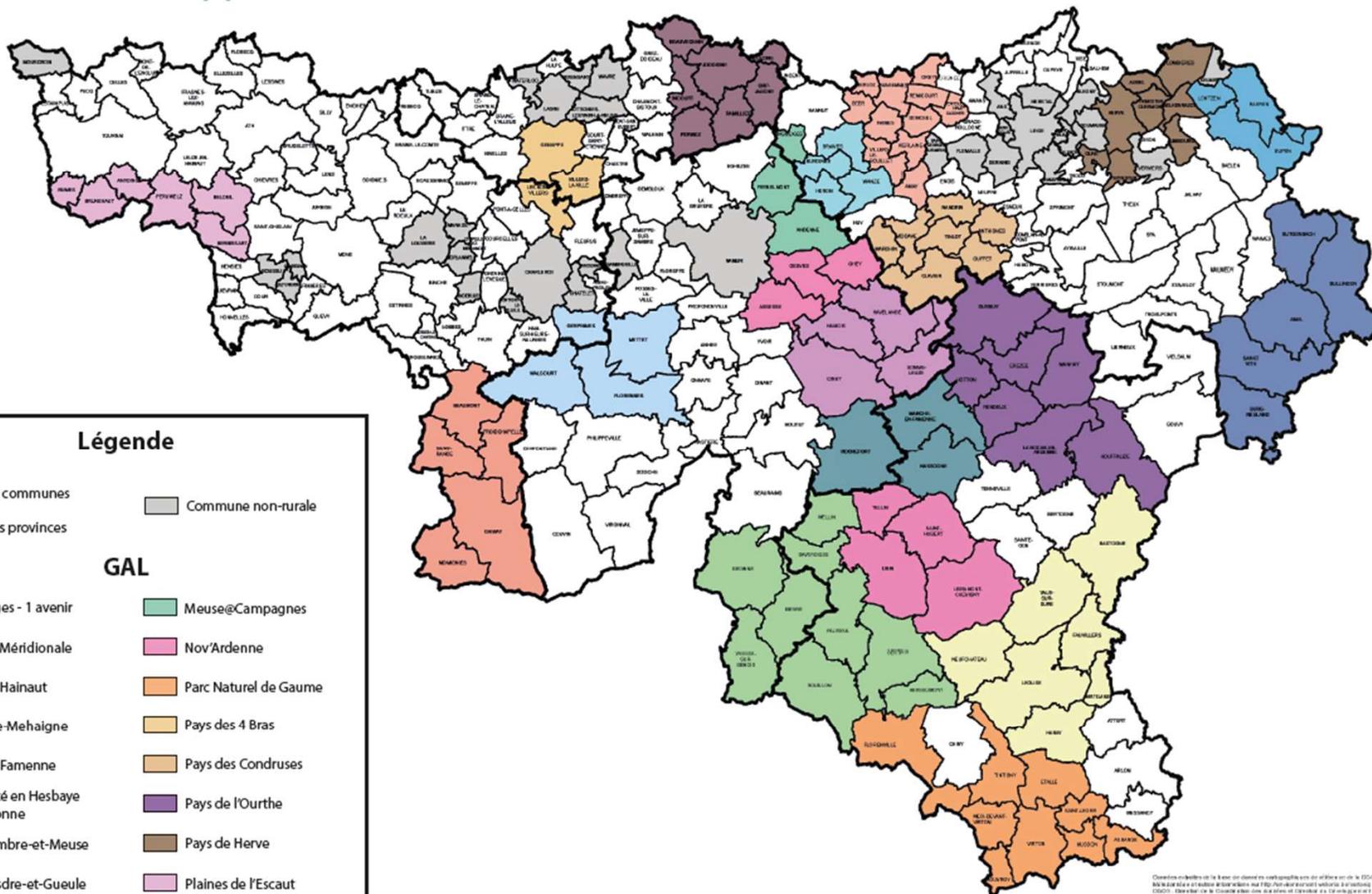
Main principles of Leader cooperation in your country during 2014-2020

(small description about the main principles of Leader cooperation in your country : budget, implementation (national or regional call of projects, LAGs initiative, main rules important to know for partners, main thematic or partner research)

- Budget coopération = 10% minimum Budget des GAL
- 2 appels à projets régionaux par an à partir de la 2^{ème} année du GAL (dépôt au 15 février et au 15 septembre)
- Dernier appel au 26 juillet 2019 pour cause année électorale
- Projets peuvent découler des projets mis en place ou alors développés en cours de programmation
- Pour projets de coopération transnationale, 2 missions préparatoires sont prévus par fiches projets (enveloppe max de 3000 €); privilégier la communication électronique et dès lors que les échanges sont prometteurs alors envisager 2 déplacements
- Missions préparatoires peuvent être concluantes ou pas.
- Les GALs soumissionnent quand ils sont prêts.

- Les partenaires
 - doivent proposer une stratégie de développement intégrant les règles LEADER
 - doivent constituer
 - Soit un groupe déjà bénéficiaire de LEADER
 - Soit un nouveau groupe représentatif de partenaires de différents milieux socio-économiques du territoire concerné et ayant une implantation locale, correspondant à l'approche LEADER
 - La coopération n'est pas simplement un échange de bonnes pratiques d'où la nécessité
 - D'identifier les modalités de collaboration;
 - De connaître mutuellement le contexte de coopération;
 - Prendre en compte les aspect interculturels;
 - Se donner une planification réaliste;
 - Désigner un chef de file;
 - Se renseigner sur les exigences et les délais spécifiques de son autorité de gestion et se procurer les mêmes informations (budget, règle d'éligibilité, timing, procédures de sélection, ...) concernant les pays des potentiels futurs partenaires.

- Un guide de la coopération a été rédigé à l'attention des GAL wallons.



Légende

-  Limite des communes
-  Commune non-rurale
-  Limites des provinces

GAL

-  100 villages - 1 avenir
-  Meuse@Campagnes
-  Ardenne Méridionale
-  Nov'Ardenne
-  Botte du Hainaut
-  Parc Naturel de Gaume
-  Burdinale-Mehaigne
-  Pays des 4 Bras
-  Condroz-Famenne
-  Pays des Condruses
-  Culturalité en Hesbaye
Brabançonne
-  Pays de l'Ourthe
-  Entre-Sambre-et-Meuse
-  Pays de Herve
-  Entre-Vesdre-et-Gueule
-  Plaines de l'Escaut
-  Haute-Sûre Forest d'Anlier
-  Pays des Tiges et des
Chavées
-  Jesuishesbignon.be
-  RoMaNa

0 10 20 30 40 km



Cartes réalisées en le 8 avec un données en cartographie des affaires en le 05/05/20
 de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale sur l'Appui financier de la Région wallonne à l'agriculture
 05/05/2020 - Région wallonne de la Région de Bruxelles-Capitale - Région de Bruxelles-Capitale - Région wallonne à l'agriculture
 Région wallonne - Région de Bruxelles-Capitale - Région de Bruxelles-Capitale - Région wallonne à l'agriculture



10
 Région wallonne Région de Bruxelles-Capitale Région de Bruxelles-Capitale Région wallonne à l'agriculture

Merci pour votre attention